Ville de Beauharnois

1re séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue le 14 janvier 2019 à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil, Jocelyne Rajotte, Roxanne Poissant, Guillaume Lévesque-Sauvé, Alain Savard et Linda Toulouse sous la présidence du maire Bruno Tremblay, formant QUORUM. Absent : le conseiller Richard Dubuc.

Sont également présents à cette séance, messieurs Jacques Malenfant, directeur général par intérim et Alain Gravel, directeur général et madame Manon Fortier, greffière.

❀❀❀❀❀

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2019-01-001 **Ouverture de la séance**

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Appuyé par madame Roxanne Poissant
Il est résolu :

- **Que** la séance extraordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 10 h.

Adoptée unanimement.

Numéro 2019-01-002 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Alain Savard
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance
- 1.1 Ouverture de la séance à 10 h
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe
- 2.1 Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Volet 1 – Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

Numéro 2019-01-002	**Adoption de l'ordre du jour (suite)**

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

Numéro 2019-01-003	**Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Volet 1 – Programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres**

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019 ;

Attendu que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation ;

Attendu que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres ;

Il est proposé par madame Roxanne Poissant
Appuyé par monsieur Alain Savard
Il est résolu :

- **Que** la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 $, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 $, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 $.

- **Que** la municipalité autorise le directeur général à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adoptée unanimement.

Numéro 2019-01-004 **Levée de la séance**

Il est proposé par madame Jocelyne Rajotte
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 10 h 02.

Adoptée unanimement.

Bruno Tremblay, maire

Manon Fortier, greffière